



**AGRÈMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE
LA CONDUITE DES VÉHICULES A MOTEUR**

Demande Renouvellement Transfert Extension Catégorie :

- EXPLOITANT -

Nom : Prénom

Nom d'usage :

Date de naissance* : Lieu de naissance* :

Pays : Nationalité :

Adresse*

Code postal* : Ville* :

Téléphone : Portable* :

Adresse électronique*

Diplômes :

BEPECASER

Délivré -le :

CAPEC

Par la préfecture de

CAPP

Mention : 2 roues Depuis le (Groupe lourd : Depuis le

Titulaire de l'autorisation d'enseigner n°

Délivré le : par la préfecture de :

Mention ; B 2 roues (Lourd

Nombre d'années d'expérience :

CAPACITÉ A LA GESTION D'UNE AUTO-ÉCOLE :

Attestation de formation à la gestion d'une auto-école

Diplôme de niveau III ou supérieure :

(formation juridique, économique, comptable ou commerciale)

RÉACTUALISATION DES CONNAISSANCES

Date :

AAC

Post-Permis

Autre

Précédent agrément délivré le

Sous le numéro :

A : le

Signature

- CONDITIONS A REMPLIR -

EXPLOITANT

- Remplir les conditions de moralité et d'honorabilité.
- Justifier de la capacité à gérer un établissement d'enseignement de la conduite
- Être âgée de 23 ans au moins
- Justifier de garanties minimales concernant les locaux, les véhicules, les moyens matériels
- Justifier de la qualification des personnels enseignants.

LOCAL

- Être affecté à l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière et aux activités administratives y afférents
- Superficie minimum de 25m², hormis pour les établissements agréés antérieurement à l'arrêté du 5 mars 1991 dont le même exploitant sollicite la demande de renouvellement de son agrément. En cas de changement d'exploitant, c'est la règle des 25 mètres qui s'applique.
- Entrée indépendante de toute autre activité (accès exclusif au local)
- Un bureau d'accueil pour l'inscription des élèves et une salle d'enseignement, une isolation phonique suffisante devant exister entre les deux. Toute transformation du local d'activité : modification de l'agencement des salles, salles supplémentaires, travaux... doit être signalée.
- Répondre aux normes d'hygiène, de sécurité contre l'incendie et d'accessibilité aux handicapés.
- Effectif inférieur à 20 personnes : une issue de 0,90m de largeur ; effectif compris entre 20 et 50 personnes : deux issues dont l'une doit avoir un passage libre minimum de 0,90m
- Comporter tout le matériel nécessaire à la formation des élèves (chaises, tableau, tableaux, ect..) en corrélation avec la capacité d'accueil de l'établissement et les formations dispensées

AFFICHAGE

- du programme de formation conforme aux objectifs pédagogiques retenus par le P.N.F
- du numéro de l'agrément préfectoral
- des noms et qualités du ou des responsables pédagogiques,
- de la liste détaillée des prestations proposées par l'établissement et leur tarif

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
(pour le renouvellement)

Je déclare sur l'honneur qu'aucun changement n'est intervenu depuis l'obtention de mon précédent agrément, tant en ce qui concerne l'exploitant que le local.

Fait à

le

Signature

Cette demande est à retourner à :

Préfecture de la Loire

Direction des sécurités

Bureau des politiques de la sécurité intérieure



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DES SECURITES
Bureau des politiques de la sécurité intérieure
Pôle sécurité routière
Tél : 04 77 48 48 48

Pôle sécurité routière

**2 rue Charles de Gaulle- CS 12241
42022 Saint-Etienne cedex 1**

- PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE -

I. Pour une création, un changement de propriétaire, un renouvellement

<p>1) EXPLOITANT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Photocopie d'une pièce d'identité (carte de séjour en cours de validité pour les personnes étrangères) ; - Un justificatif de domicile ; - Copie recto-verso Titre professionnel, BEPECASER, CAPEC ou CAPP ; - Copie attestation de formation à la réactualisation des connaissances (pour un renouvellement) - Copie recto-verso autorisation d'enseigner ; - Justification de la capacité à gérer un tel établissement en étant titulaire : soit d'un diplôme d'État, d'un titre ou diplôme visé ou homologué de l'enseignement supérieur ou technologie d'un niveau égal ou supérieur au niveau III sanctionnant une formation juridique, économique, comptable ou commerciale ou d'un diplôme étranger d'un niveau comparable, soit d'une formation agréée, portant sur la gestion des établissements d'enseignement de la conduite, suivie avant le 1 juillet 2016, conformément à l'article 9 du décret n°2015-1537 du 25/11/2015 - Copie recto/verso permis de conduire ; - 1 photographie récente - Justification inscription au rôle de la cotisation foncière des entreprises ou, à défaut, une déclaration d'inscription à l'URSSAF ou RSI ; 	<p>4) VEHICULES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie carte grise <u>ou</u> bon de commande accompagné d'une lettre d'engagement à fournir la copie de la carte grise - Copie de l'attestation d'assurance, pour chaque véhicule, couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L211-1 du code des assurances ; - Éventuellement convention de mise en commun des véhicules (annexe 1)
<p>2) LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie bail location ou titre de propriété ; - Plan détaillé et un descriptif du local d'activité (superficie et disposition des salles) ; - Photo de l'immeuble ; - Éventuellement convention de mise en commun d'un local (annexe 1) 	<p>5) PERSONNE MORALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie des statuts enregistrés ; - Extrait délibération désignant le représentant légal ; - Justification publicité légale ; - le numéro de SIREN
<p>3) ENSEIGNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des enseignants attachés à l'établissement avec copie recto-verso des autorisations d'enseigner -Éventuellement convention de mise en commun des personnels (annexe 1) 	<p>6) EN CAS DE REPRISE D'AUTO-ECOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de cessation d'activité d'un établissement de formation à la conduite avec repreneur (annexe 2) ; (ce document ne doit pas être joint à une demande de renouvellement)

II – Pour un transfert d'activité dans un nouveau local

- Nom et qualité de l'établissement : raison sociale, numéro SIREN ou SIRET, coordonnées de l'établissement : adresse, téléphone...
- Photocopie du titre de propriété ou du bail de location



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES SECURITES
Bureau des politiques de la sécurité intérieure
Pôle sécurité routière
Tél : 04 77 48 48 48

- Plan détaillé sur lequel sont indiqués les salles de codes et l'accueil, la nature des cloisons séparant les bureaux, les superficies de chaque pièce avec descriptif et métrages (y compris des portes)
- Photos de l'immeuble avec mention du nom de la (des) rue(s)

III – Pour un maintien d'agrément (cas de décès, d'incapacité physique ou légale de gérer ou de diriger l'établissement)

- Demande à établir par la personne qui assure momentanément la reprise
- Justificatif d'identité
- Déclaration de domicile
- Pour un étranger, copie carte de séjour valide
- Une photographie récentes
- Liste des enseignants employés par l'établissement, accompagnée de la copie recto-verso des autorisations d'enseigner en cours de validité



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES SECURITES
Bureau des politiques de la sécurité intérieure
Pôle sécurité routière
Tél : 04 77 48 48 48

Catégorie B96 et BE – Caractéristiques techniques

La catégorie BE et la formation B96 permettent la conduite d'une remorque, attelée à un véhicule tracteur.

Il faut appliquer le code de la route en s'assurant du respect des PTAC/PTRA

Première étape : calcul de la somme des PTAC

$$\begin{array}{r}
 \text{PTAC véhicule tracteur (F.2)} = \dots\dots\dots \text{ kg} \\
 + \text{ PTAC remorque (F.2)} = \dots\dots\dots \text{ kg} \\
 \hline
 \text{somme des PTAC} = \dots\dots\dots \text{ kg} \Rightarrow \text{BE (si } > 4,25 \text{ t) ou B96 (si } \leq 4,25\text{t)}
 \end{array}$$

Deuxième étape : calcul du poids réel maximal de la remorque à atteler

$$\begin{array}{r}
 \text{PTRA véhicule tracteur (F.3)} = \dots\dots\dots \text{ kg} \\
 - \text{ PTAC véhicule tracteur (P.2)} = \dots\dots\dots \text{ kg} \\
 \hline
 \text{poids maximal de la remorque} = \dots\dots\dots \text{ kg}
 \end{array}$$

Troisième étape : calcul du poids du chargement minimal et maximal

La réglementation prévoit que la remorque du BE et B96 doit avoir un poids réel minimum de 800 kg.

$$\begin{array}{r}
 \text{Poids réel minimum obligatoire} = 800 \text{ kg} \\
 - \text{ Poids à vide de la remorque (G.1)} = \dots\dots\dots \text{ kg} \\
 \hline
 \text{poids minimal du chargement à respecter} = \dots\dots\dots \text{ kg}
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 \text{Poids maximal de la remorque (calculé en étape 2)} = \dots\dots\dots \text{ kg} \\
 - \text{ Poids à vide de la remorque (G.1)} = \dots\dots\dots \text{ kg} \\
 \hline
 \text{poids maximal du chargement à respecter} = \dots\dots\dots \text{ kg}
 \end{array}$$

D.3	SERIE 5	PTAC	PTRA	E	WBABK710XGFR31439
F.1	1830	F.2 1830 kg	F.3 3330 kg		
G	1505	Poids G.1 1430 kg			
J	M1	à vide J.1 VR DU REM	J.2	J.3	GABR
K	*1*93/81*0016*05 type véhicule				
P.1	2793	P.2 142	P.3 ES	P.6	14
Q		S.1 4	S.2	U.1	80

Annexe 1

Convention de mise en commun des moyens et/ou des personnels

Établissement d'Enseignement de la Conduite automobile ou Ecoles de Conduite Associatives

Cette convention permet à plusieurs établissements d'enseignement de la conduite automobile ou écoles de conduite associatives, **déjà agréés**, de mettre en commun leurs moyens et/ou personnels pour leur demande d'agrément (cf arrêté du 8 janvier 2001 et circulaire du 25 janvier 2001)

Établissement n°1

Établissement n°2

Raison Sociale	<input type="text"/>	Raison Sociale	<input type="text"/>
Numéro d'agrément	<input type="text"/>	Numéro d'agrément	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>	Adresse	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>

Lieux – Formations dispensées – Modalités d'organisation

Veuillez préciser les lieux concernés, ainsi que les types de formations dispensées et les modalités d'organisation qui s'y rattachent.

Lieux

- <input type="text"/>	<input type="text"/>
- <input type="text"/>	<input type="text"/>

Types de formations dispensées

- | | |
|-----------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> Groupe motocyclette |
| <input type="checkbox"/> AAC – CS | <input type="checkbox"/> AM (scooter, quad) |
| <input type="checkbox"/> ETG | <input type="checkbox"/> Groupe lourd |

Modalité d'organisation (ex : Monsieur X, travaillera du mardi au jeudi pour
l'Établissement n°1...)

Fait à

Le

Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude et la véracité des renseignements et des documents fournis, avoir pris connaissance de l'arrêté du 01 juin 2001 relatif à l'exploitation des établissements assurant, à titre onéreux, la formation des candidats au brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, déclare être informé des peines prévues aux articles 433-19 et 441-7 du code pénal en cas de fausse déclaration.

**Cachet de l'établissement n°1 et signature de
l'exploitant**

**Cachet de l'établissement n°2 et signature de
l'exploitant**

Annexe 2

Déclaration de cessation d'activité d'un établissement de formation à la conduite avec repreneur

Le cédant :

Je soussigné(e) nom, prénom :

agissant en ma qualité de gérant(e) de l'établissement d'enseignement de la conduite et à la sécurité routière :

Dénommé :

Situé :

Agréé sous le numéro :

déclare céder mon activité au repreneur mentionné ci-dessous, à compter de la date de délivrance de l'agrément qui lui sera délivré.

Je prends acte qu'à défaut de la transmission, par le repreneur, d'un dossier complet de demande d'agrément, la demande de reprise ne saurait être prise en compte par les services de la préfecture qui procéderont au retrait de l'agrément actuel.

Le repreneur :

Je soussigné(e) nom, prénom :

Né(e) le (date et lieu de naissance)

Tel. Portable :

Mail :

déclare solliciter la reprise de l'établissement d'enseignement de la conduite et à la sécurité routière susvisé.

Fait le

à

**Signature du cédant et cachet
de l'établissement**

Signature du repreneur



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES SECURITES
Bureau des politiques de la sécurité intérieure
Pôle sécurité routière
Tél : 04 77 48 48 48